

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	44 (1971)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Avant-propos pour une révision professionnelle : organisation et spécialisation dans le bureau d'architecture
<b>Autor:</b>	Decoppet, Alin
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-127228">https://doi.org/10.5169/seals-127228</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Organisation et spécialisation dans le bureau d'architecture

par Alin Decoppet, architecte, professeur EPFL

«Polyrama», octobre 1971

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

21

exemple, se pose en terme de quantité. Elle doit disposer d'un marché digne de ce nom. Et la structure foncière, de par son manque de cohésion, exclut la constitution d'un tel marché. Donc pas de possibilité d'abaisser les prix dans ce secteur. Et l'offre, c'est-à-dire la production, est incapable de répondre à la demande parce que l'on n'est pas en mesure de produire sur des échelles industrielles. Ce qui me trouble un peu, c'est qu'il y aurait, selon M. Senger, fuite devant les responsabilités lorsque l'on travaille avec des groupements. Cela ne devrait pas être le cas. Peut-être s'agit-il d'une exception.

*Polyrama:* Il ressort de vos témoignages que la situation actuelle de l'architecte n'est pas des plus enviables. Dans quelle mesure peut-on améliorer cette situation ?

*M. Wintsch:* On peut le faire en permettant à un secteur d'architecture administratif ou étatique de se développer. Parce que, en dépit de ce que disait M. Senger au sujet du fonctionnariat, le travail des architectes anglais est assez intéressant. Il faut aller voir ce qu'ils ont fait ces dernières années. Il y a des réalisations remarquables. D'autre part, l'architecte devrait pouvoir travailler dégagé de toutes ces contingences et ce, pour le moment tout au moins, au sein des structures de l'Etat. Enfin, il faut œuvrer en vue d'une modification de la situation politique.

*M. Senger:* A mon avis, il faut replacer l'architecte au niveau de projeteur et le décharger de certaines tâches d'exécution sans qu'il se détache de la réalité. J'aimerais d'autre part que l'architecte participe à des études de rationalisation du bâtiment.

Les promoteurs doivent eux aussi fournir un effort en vue d'une rationalisation de leurs activités. Actuellement, les promoteurs travaillent encore de manière trop isolée. Enfin, les petits contribuables pourraient réaliser un effort dans l'épargne pour que l'on puisse construire sans perdre de longs mois pour trouver les crédits nécessaires.

*M. Meizoz:* Je souhaite que l'on associe de plus près l'architecte aux préoccupations de toutes les personnes concernées par le logement, y compris les locataires. J'ai l'impression qu'il est trop souvent un esthète. Je ne voudrais pas que cette tendance subsiste au détriment de la qualité du logement.

On ne devrait jamais accepter d'écrire un article pendant les vacances; cela, pour plusieurs raisons – en particulier celle de traîner longtemps avec soi, à la plage ou ailleurs, le sentiment de l'obligation négligée – mais la principale est surtout que l'inactivité peut porter à réfléchir, et que cette dernière situation conduit souvent «à reprendre les problèmes à la base». C'est ce qui m'est arrivé, toute modestie écartée, à un moment où l'envie était plutôt de me débarrasser du pensum. Soit: «organiser», mais quoi au juste? Il est vrai que je venais de vivre des circonstances particulières: en juillet, un peu fatigué, je m'occupais (obligatoirement) à juger de l'activité semestrielle des étudiants de troisième année, au travers de textes sur l'organisation professionnelle, écrits par eux, et j'en éprouvais une impression de fadeur, contrairement aux précédentes fois. Usure de l'enseignement? Ou dérangement hépatique? De quelle fadeur s'agissait-il? J'étais perplexe: insipidité des devoirs scolaires, ou alors des choses de la construction, ou, plus largement, inutilité de cette société technique actuelle, bêtement opérationnelle, dont même la joie de la performance est absente, révolue (ainsi j'allais devoir me mettre à écrire sur l'organisation de croquemorts!). Concernant l'école, la vérité était simple: habitué depuis quelques années au tumulte de la contestation, j'étais tombé en plein jusant: nous étions une compagnie de gens amortis. Mais, au-delà de l'école, sur le plan général de la formation, et plus au large, dans la pratique, n'y avait-il pas réellement quelque chose de modifié, qu'il était indispensable de bien connaître avant de penser à traiter le sujet prévu?

Quitte à trahir un secret économique d'aujourd'hui, il faut dire que l'image de la profession est trouble: ainsi, il existe deux catégories d'architectes, ceux qui construisent (mal souvent), et ceux qui ne veulent pas, ou plus. Si les raisons agissantes des premiers n'échappent pas trop (en première analyse au moins), il est plus difficile de comprendre les seconds (ceux qu'en aucun cas nous ne pourrions appeler des ingénieurs-en-bâtiment): est-ce par pudeur, par raison, par abstraction, par honnêteté intellectuelle? Dans ces cas, baignant semble-t-il plus particulièrement dans l'incertitude du monde actuel, on rencontre le plus souvent une très forte implication sociale voire politique. Ce qui peut s'admettre. Ce qui gêne cependant, c'est la propension au monopole de la conscience qu'on s'y arroge presque toujours, ce qui laisse à penser que les autres, les «constructeurs», ne sont que de pauvres inconscients ou de bien tristes vendus. L'importance

de cette situation, les répercussions qui tôt ou tard résulteront de ce refus, tout cela n'est pas encore bien visible, et compris; mais, au niveau de la formation, c'est déjà un état quasi irréversible: un déplacement thématique s'est fait, sorte de translation qui a substitué les préoccupations psycho-socio-économiques aux normales questions techniques et scientifiques. D'où probablement la face profondément moraliste d'une telle position (qui peut souvent se traduire ainsi: l'organisation et la gestion d'un bureau d'architecture ne servent qu'à l'enrichissement patronal et à celui de quelques collaborateurs initiés; les logements qui en résultent sont tarés, les écoles, les usines... et jusqu'à l'enseignement universitaire, tout concourt à l'intoxication idéologique bourgeoise)!

Dans de telles conditions, toute idée d'organisation ne sert-elle pas qu'à l'accommodelement de restes, restes de charte d'Athènes, dans le meilleur des cas?

Réagir: si les choses en sont là, n'est-il pas temps de répondre à une telle situation? Qui peut encore le faire sans être suspecté des pires accointances? De toute façon, la diminution d'un article ne permettant pas les épanchements, - et le certificat d'objectivité ne m'étant pas parvenu - je décidai de me limiter à quelques remarques (susceptibles peut-être d'éveiller des échos), sur le *métier* d'abord, puis sur une certaine lacune dans *l'évolution architectonique*, relativement perceptible par tout un chacun aujourd'hui.

Première remarque: D'autres articles de ce bulletin auront défini le «domaine d'architecture»; au niveau de l'application quotidienne, on admet de plus en plus aujourd'hui une définition moderne de service, fonction d'utilité généralisée, parfois altruiste, en tout cas sociale. Robert-à-l'appui, l'activité de l'architecte consiste en *premier lieu* à étudier et à préparer la construction d'un bâtiment: être architecte revient donc, prioritairement, à «construire» des maisons, pour abriter des gens et des choses, inscrites dans un site, un paysage, des lois étant respectées, des engagements tenus, tout cela étant partie d'une réalité parfois rugueuse, tout cela étant fait avec la conscience d'un présent à assumer - ce qui me paraît être une notion pas du tout dépassée de la responsabilité du travail produit, vertu un peu oubliée dans la chaleur du débat. Etre architecte, c'est d'abord agir, le mieux possible, parce qu'on ne peut pas ne pas comprendre qu'il existe des besoins insatisfaits. Mais... Et les grandes interrogations actuelles, sur notre mode de vie? Rien n'autorise à les écarter (ce qui va me valoir l'étiquette de chrétien zététique) ?

N'est-ce pas le moteur, le levain... (ça fait vieillot)! Bref, c'est ce qui va conduire l'homme ou, tout au moins, le pousser d'aujourd'hui jusqu'à demain, passant d'un présent à un autre (tous inéluctablement concernés, jusqu'à l'optimisme). Ce qui confirme une fois encore l'importance du métier d'architecte. CQFD. Conséquence comme toutes choses «du hasard et de la nécessité», la fonction sociale de l'architecte est réelle, à condition de débuter par son rôle de bâtisseur - rôle qui, soit dit en passant, n'est pas celui d'un spécialiste - et qu'on doit refuser aux entreprises générales. Et c'est notamment aux écoles polytechniques de former à cela, sinon ne resteront bientôt plus que les écoles techniques pour y contribuer. Respecter ce chemin, c'est retrouver des objectifs rigoureux de la formation, oubliés un jour semble-t-il sous prétexte de libéralisme!

Deuxièmement: Relativement à l'architecture, j'ai l'impression aujourd'hui qu'une succession n'a pas été assurée: plus exactement, un «maillon» paraît être resté ouvert, dans l'enchaînement cybernétique; situation mal connue du public, et j'oseraï dire, escamotée dans la formation. C'est un peu inextricable bien sûr, mais on cite sans peine quelques «branches» demeurées dénouées: ainsi, hors quelques amis fidèles, que reste-t-il des CIAM, 1928, La Sarraz? A-t-on pu «prolonger» le Bauhaus, Weimar et Dessau Gropius, 1919? Quels sont les disciples de Frank Lloyd Wright? Et les Européens-laissés-pour-compte, dans le sillage d'Auguste Perret, fondant l'UIA à Lausanne en 1948 - exactement représenté par Jean Tschumi - , où sont-ils? Tous eurent pourtant la même exigence: faire (ou refaire) des maisons et des villes meilleures, à tous le même point faible (ou presque): croire à la vertu singulière, au génie individuel, lui assujettissant tôt ou tard le groupe, la société, et cédant immanquablement aux servitudes du prestige personnel.

C'est ici que se situe le manque, que se loge l'hiatus; d'où solution de continuité également dans la formation (et, peut-être, origine de l'opposition à un mandarinat érigé en Europe occidentale en système de promotion professionnelle). Comment, là devant, ne pas être déconcerté, révolté, déçu, amorti?

Pour une conclusion: Une révision profonde est nécessaire (la meilleure organisation des bureaux d'architecture n'y changera rien). Toutefois, les analyses à conduire ne s'accompagneront pas d'une suspension du besoin en bâtiments (un médecin peut-il refuser d'intervenir, inquiet de l'incertitude de la pharmacothérapie, ou critiquant

l'usage que je fais de ma santé?). Pratiquer l'architecture aujourd'hui constraint ainsi à mener une double vie: parallèlement chercher ce qu'on ignore, et tenter tout ce qui est possible dans l'amélioration pratique de l'environnement construit. D'où la double nécessité de réviser *et l'exercice, et la formation*. Qui peut sérieusement s'attaquer à un tel problème? Définitivement, je ne crois plus dans ce domaine, au pouvoir des sociétés professionnelles (le dévouement, le bénévolat sont nuisibles au déroulement objectif d'une étude); le milieu du bâtiment, directement concerné, n'est pas une entité économique (par exemple, les charpentiers appartiennent davantage aux milieux du bois qu'à l'industrie du bâtiment); promoteur, maître de l'ouvrage et utilisateur représentent des notions qui ne se recouvrent que rarement, etc. Il ne reste pour cela que la Confédération et, en son sein, vu le caractère de la question, les écoles polytechniques, au niveau du 3<sup>e</sup> cycle (avec toutes les collaborations qu'il faudra); cela avec les moyens les plus importants qu'on puisse trouver. Idée pour un schéma d'étude: Suivre parallèlement deux échelons de références, a) les prestations prévues par la SIA, b) la suite d'opérations annexes de caractère plus gestionnaire et administratif, correspondant à la liste suivante:

- données du mandat; rôle et responsabilité de l'architecte, des spécialistes;
- identification de l'étude, premier planning, budget d'étude;
- organisation de l'étude; répartition des responsabilités; planning d'étude;
- dispositifs de contrôle qualitatif et financier de l'étude;
- relations avec le maître de l'ouvrage; fonction connexes: promoteur, utilisateur; financement de l'opération;
- méthodologie du devis, des appels d'offre, de l'adjudication des travaux;
- autorisation de construire, d'utiliser;
- normes d'exécution; contrôle et vérification de la production, de la construction;
- comptabilité des coûts de construction;
- remise de l'ouvrage au maître de l'ouvrage;
- résultats, statistiques, documentations;
- performances réelles de l'ouvrage; entretien, exploitation.

Il y a probablement d'autres chemins. Celui-ci permettrait de partir du réel compris par tous. Le mécanisme de l'étude? Il faut y penser sérieusement maintenant.

## Un congrès consacré à l'aménagement, à l'équipement et à la construction de logements

La loi fédérale concernant l'encouragement à la construction de logements prévoit que l'aide octroyée par la Confédération ne sera assurée que jusqu'au 31 décembre 1972 au plus tard. Le Conseil fédéral demande donc aux Chambres de prolonger ce délai d'une année. Une nouvelle loi concernant l'encouragement à la construction de logements doit en effet être publiée le 1<sup>er</sup> janvier 1974. La Constitution doit tout d'abord être complétée afin de permettre à la Confédération de poursuivre cet encouragement à la construction.

Si la durée d'application de la loi fédérale actuelle sur l'encouragement à la construction de logements doit être prolongée jusqu'en décembre 1973, l'aide fédérale en matière d'équipement gagnera en importance. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1970, la Confédération a notamment la possibilité d'accorder aux communes et autres collectivités de droit public, ainsi qu'à des institutions d'utilité publique,

des prêts ou des cautionnements pour l'équipement des terrains à bâtir. Les demandes de prêts doivent remplir les conditions concernant l'aménagement, l'équipement et la perception des contributions à l'équipement, telles qu'elles ont été définies par le Conseil fédéral dans l'Ordonnance d'exécution III, le 16 septembre 1970. Chaque commune a tout intérêt à connaître et à prendre en considération les rapports qui existent entre l'aménagement, l'équipement et la construction de logements. L'Association suisse pour le plan d'aménagement national, qui vient de transférer son siège dans la Ville fédérale, a traité ce sujet lors du congrès qui s'est tenu au Kursaal de Berne, le 16 novembre 1971. Le fait que M. le conseiller fédéral E. Brugger, chef du Département de l'économie publique, y ait fait le premier exposé, montre déjà toute l'importance de cette manifestation dont nous parlerons dans notre prochain numéro.

AS PAN